

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE-ET-UN OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20
(Madame Bernadette LAPAQUE,
Présidente de l'Association « Le Foyer
Culturel », ne participe pas au vote)

Convoqués le :
25/10/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire.
Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Yves BEGUE

Etaient absents : Monsieur Francis GUEHERY, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Maryse GLEMET.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann MAUCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

**POINT 2023-57- Participation exceptionnelle à l'association « le foyer culturel »
et achat d'un tableau dans le cadre de l'organisation d'une exposition
de peinture**

Rapporteur : Marc PINAULT

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à examiner des demandes de participations financières émanant d'associations Moulinoises.

Dans le cadre de l'exposition de peinture de l'association « le Foyer Culturel » qui se déroulera les 18 et 19 novembre 2023, Madame la Présidente de l'association a saisi la commune afin de disposer d'un soutien financier.

Par ailleurs, la commune acquiert, lors de ces expositions, un tableau original auprès de l'un des exposants afin de garnir les salles et bureaux de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une participation financière de 100,00 € à « l'association Foyer Culturel » afin de faciliter l'organisation de cette manifestation,

DECIDE d'acheter un tableau pour un montant maximum de 350,00 € dont la somme sera versée directement à l'artiste.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

(Madame Bernadette LAPAQUE, Présidente de l'Association « Le Foyer Culturel », ne participe pas au vote)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 31/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

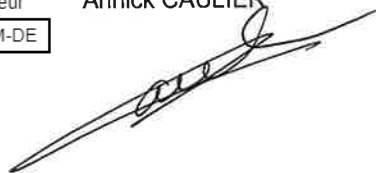
057-215704875-20231031-2023-57-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

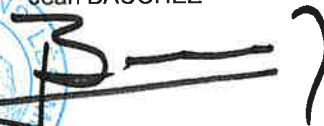
Réception par le préfet : 03/11/2023

Affichage : 03/11/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.